

Chers lecteurs,

La *Revue du droit des industries de réseau (RDIR) – Tijdschrift voor het recht van netwerkindustrieën (TRNI)* est la première revue juridique consacrée, en Belgique, aux industries de réseau. Cette expression, largement adoptée dans le monde anglophone (network industries), rassemble les activités économiques qui sont organisées en réseau, en principe un réseau d'infrastructures physiques, telles que les communications électroniques et les services de médias audiovisuels, les secteurs énergétiques, les services postaux, les transports ferroviaires, fluviaux ou aériens, la production et la distribution d'eau potable ou le transport et l'assainissement des eaux usées, etc.

Ces secteurs, historiquement monopolistiques et souvent propriétés publiques, connaissent aujourd'hui un développement spectaculaire, en grande partie lié aux progrès technologiques et aux initiatives privées, mais également aux impulsions politiques, socio-économiques et juridiques des institutions européennes et, à leur suite ou à leur côté, des Etats membres de l'Union. Deux concepts juridiques lient désormais l'ensemble de ces activités économiques: la concurrence entre les multiples opérateurs privés et publics, d'une part, et la régulation de ces activités par des autorités administratives de plus en plus indépendantes de l'Etat, d'autre part. Le droit de la concurrence et le droit de la régulation se trouvent ainsi en relation étroite l'un avec l'autre, et ils se déploient, en Belgique comme en Europe, au même rythme que les industries qu'ils servent.

Concurrence et régulation ne sont cependant que les faces visibles des subtils équilibres et des multiples enjeux économiques, sociaux ou politiques que revêtent les industries de réseau: balance entre intérêts public et privé; maintien d'activités ou de segments d'activité en monopole; efficacité économique et obligations sociales ou de service public; régulation *ex ante* ou contrôle *ex post* des marchés de produits et de services; interventions nationales ou européennes; gestion séparée des infrastructures et des services; financement des innovations techniques et de la recherche... Les débats sont innombrables, et le droit accompagne, voire balise la plupart d'entre eux. La nécessité de sources d'information juridique pointues, expertes, critiques, récurrentes et actualisées n'en est devenue que plus criante. Tel est le défi que notre nouvelle revue entend relever.

La *RDIR – TRNI* s'est dotée de deux garanties pour pouvoir assurer cette mission. La première est liée aux nombreux spécialistes qui ont accepté de consacrer du temps et de l'énergie à cet ambitieux projet. Praticiens incontournables du privé ou du public, dans la plupart des secteurs considérés, mais aussi engagés dans l'enseignement et/ou la recherche scientifique, les membres du Comité scientifique et du Comité de rédaction de la revue, en parfaite collaboration avec l'éditeur de celle-ci, sont bien décidés à faire connaître, analyser et critiquer ce domaine du droit en perpétuelle évolution, et nous ne pouvons que nous réjouir de leur engagement.

La seconde garantie est une conviction partagée par tous les acteurs de cette nouvelle revue, à savoir la méthode résolument transversale qui guidera le choix des informations à publier. Si chaque industrie de réseau dispose d'un arsenal juridique propre, les similitudes qui traversent le droit de la concurrence et le droit de la régulation applicable à ces différents secteurs sont légion. Ces similitudes s'observent au niveau européen et au niveau belge, en ce compris dans le droit des entités fédé-

rées. Les comparaisons possibles sont dès lors multiples, et à notre estime extrêmement enrichissantes. Ce souhait d'analyse transversale, intersectorielle, n'est donc pas une simple posture académique, mais entend au contraire atteindre des objectifs très pratiques, alimentant les débats et apportant des réponses aux multiples questions que posent la régulation et la gestion d'industries de réseau. C'est pour mieux illustrer l'intérêt de ces comparaisons que ce premier dossier de la *RDIR – TRNI* expose succinctement les règles applicables dans les principales industries de réseau ciblées par notre nouvelle revue. Chaque article est ici destiné à ceux qui connaissent moins le secteur présenté, pour l'aider à se faire une idée des ressemblances et des dissemblances de celui-ci par rapport au secteur que le lecteur connaît mieux. Dès le prochain numéro, et pour tous ceux qui suivront, l'approfondissement sera de mise, au travers de dossiers transversaux ou d'études sectorielles, ainsi que, bien entendu, de décisions de jurisprudence, le cas échéant commentées, d'actualités et d'informations bibliographiques.

Enfin, partant du postulat que la langue n'est pas un obstacle parmi les juristes intéressés par le droit des industries de réseau, nous avons fait le choix d'une revue ouverte à toute contribution en néerlandais, en français ou en anglais, selon le souhait de l'auteur. Toute proposition d'article ou de note de jurisprudence est donc particulièrement bienvenue, et sera soumise à un double *peer review*, qui permet encore d'assurer la qualité scientifique de cette nouvelle revue.

C'est donc avec enthousiasme que je vous invite à parcourir les premières pages de la *RDIR – TRNI*, en souhaitant bon vent à celle-ci et à tous ceux qui la portent.

Pierre-Olivier de BROUX
Rédacteur en chef